Béthune (62) : le député FN Ludovic Pajot agressé par des antifas (MàJ : un homme condamné à du sursis, l'autre jugé plus tard)

11/10/2017 à 22h10



24/10/2017

Le second auteur de l'agression début octobre du député FN du Pas-de-Calais, Ludovic Pajot, a été condamné à six mois de prison avec sursis et 1 400 euros de dommages et intérêts par le tribunal correctionnel de Béthune. La même peine avait été décidée pour un autre agresseur.
RT

11/10/2017

Un des auteurs de l'agression du député FN Ludovic Pajot samedi soir à Béthune, dans le Pas-de-Calais, a été condamné à six mois de prison avec sursis mercredi par le tribunal correctionnel de la ville, tandis que l'autre prévenu sera rejugé en raison d'un vice de procédure. Le tribunal a pris en compte le fait que le premier, Julien R., 29 ans, ignorait la qualité de député de Ludovic Pajot au moment où il l'a agressé

d’une manchette et d’une balayette à la sortie d’un bar […]

En revanche, le tribunal a fait droit à la demande en nullité de l’avocate d’Antoine B., 28 ans, qui soulevait une infraction dans le code de procédure pénale. Celui-ci avait avoué savoir que Ludovic Pajot (23 ans) était élu FN au moment où il lui a donné un coup de pied dans les jambes et pourchassé, en vain, dans un bar. […] Dans les prochaines semaines, soit le parquet réinitialise la procédure en vue d’un nouveau procès, soit “on va faire une citation directe” pour s’assurer qu’il ait lieu, a prévenu Me Maxime Moulin, l’avocat de Ludovic Pajot. Durant le procès, **Antoine B. avait expliqué avoir agressé Ludovic Pajot “parce qu’il fait partie du FN”, et que “ses idées me répugnent”.** […]

la notion de violences en réunion n’a pas été retenue par le parquet face à ces agressions séparées dans le temps et l’espace, et aucun des deux prévenus n’est membre d’une organisation antifasciste.

Europe 1

08/10/2017

Le député Front National de la 10e circonscription du Pas-de-Calais, Ludovic Pajot, a porté plainte ce dimanche matin après avoir été victime d’une agression la veille au soir qui lui a occasionné une ITT (interruption temporaire de travail) de 5 jours. Le député frontiste a été violemment pris à parti par trois jeunes hommes alors qu’il se trouvait dans un bar du centre-ville de Béthune. L’agression s’est déroulé en deux temps. Ludovic Pajot a d’abord été pris à partie par trois jeunes hommes dans ce bar. L’un d’entre eux porte un tee-shirt floqué “antifas” (pour anti-fachiste, NDR). Ils provoquent et insultent le député FN en raison de sa fonction et de son

appartenance politique, le traite de “nazi”.

– BFM TV, 8 octobre 2017, 21h01

– LCI, 8 octobre 2017, 20h04

Une agression ciblée

D’après une source proche de l’enquête jointe par RMC, il s’agit d’une agression ciblée. Plusieurs témoins présents sur place au moment des faits le confirment. Ludovic Pajot qui veut éviter la confrontation quitte alors l’établissement. Les trois suspects lui emboitent le pas et l’agressent physiquement dans la rue. Ils lui assènent au moins un coup de poing au visage et un coup de pied au ventre, avant de prendre la fuite. L’élu frontiste est alors pris en charge par les pompiers puis amené à l’hôpital pour des soins. Légèrement blessé, il a pu ressortir dans la nuit.

La police a interpellé l’un des trois suspects dans la nuit. Cet homme de 28 ans défavorablement connu des services de police était toujours en garde à vue dimanche en fin de journée. Il reconnait les injures mais pas les coups et ne veut pas pour le moment révéler l’identité de ses complices.

BFM TV

Sébastien Chenu : «Nous avions demandé pendant la Présidentielle la dissolution des milices d’extrême gauche».
– RMC, 9 octobre 2017, 6h33
